



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR  
MRC DE PORTNEUF

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

## **AVIS DE PROMULGATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

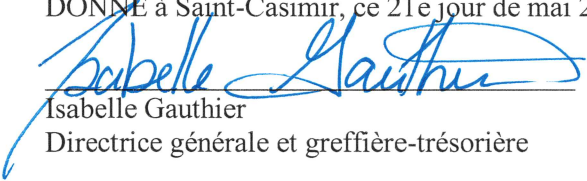
**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, Isabelle Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

**QUE** :Lors de la séance régulière tenue le 13 avril 2026, le conseil municipal a adopté le *Règlement numéro 246-2025 modifiant le plan d'urbanisme numéro 138-2015 afin d'agrandir l'affectation récréative déterminée en bordure de la rivière Sainte-Anne sur le site opéré par les excursions de l'Ouest.*

Ce projet de règlement vise à attribuer une affectation le présent récréative au lot 3 927 710, compris entre la rivière Sainte-Anne et la rue Notre-Dame, qui est utilisé à des fins récréatives dans le cadre des activités de descente de la rivière en radeau pneumatique opérées par l'entreprise Les Excursions de l'Ouest. Il vise plus particulièrement à permettre l'utilisation de ce site, comprenant les lots 3 927 710 et 3 927 711, pour l'accostage des embarcations descendant la rivière à partir du secteur des gorges de Saint-Alban, l'accueil des visiteurs et l'entreposage des équipements requis pour cette activité.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement ci-haut mentionné au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière pendant les heures d'affaires, au 220, boulevard de la Montagne à Saint-Casimir, QC G0A 3L0.

DONNÉ à Saint-Casimir, ce 21<sup>e</sup> jour de mai 2026.

  
Isabelle Gauthier  
Directrice générale et greffière-trésorière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 21 mai 2026.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat de publication.

  
Isabelle Gauthier  
Directrice générale et greffière-trésorière

